



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écologie : fonctionnement

Question écrite n° 67859

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la surutilisation de papier non recyclable, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de réduire l'utilisation du papier non recyclable en faveur de celui recyclable au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'utilisation de papiers recyclés, en particulier au sein de son ministère et des services s'y rattachant. L'utilisation des fibres de cellulose de récupération permet effectivement d'importantes économies en eau et énergie et s'inscrit bel et bien dans une logique de développement durable. Il convient de noter que, pour la fabrication de certaines qualités spécifiques de papier, l'usage de fibres recyclées peut être problématique. De même, l'obtention d'une blancheur élevée nécessite davantage de traitement que pour une fibre vierge. Les administrations ont, comme beaucoup d'entreprises, souvent recours à l'utilisation de papiers issus de fibres non recyclées. Le ministère de l'écologie et du développement durable milite pour l'usage le plus large possible des papiers issus de fibres recyclées. Aussi, dans le cadre de la Stratégie nationale de développement durable dans laquelle la France s'est engagée, les administrations de l'État devront recycler 60 % de leurs papiers blancs d'ici à 2008. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie a ainsi publié plusieurs guides destinés à aider les administrations à atteindre cet objectif.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67859

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6186

Réponse publiée le : 26 juillet 2005, page 7401